

Renseignements généraux

Qui doit remplir ce rapport d'établissement ?

Vous devez remplir ce rapport d'établissement si les personnes visées par l'engagement auquel vous avez souscrit à titre de garant dans le cadre du Programme des personnes réfugiées à l'étranger (Parrainage collectif) (ci-après « Parrainage collectif ») sont établies au Québec depuis les douze derniers mois.

Obligation liée à la présentation du rapport d'établissement

Dans le cadre du Parrainage collectif, l'article 93 du *Règlement sur l'immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r. 3, ci-après « Règlement ») prévoit que deux rapports d'établissement des personnes visées par un engagement doivent être présentés à la ministre.

La présentation de ces deux rapports d'établissement des personnes fait partie des obligations que vous avez contractées avec le gouvernement dans le cadre de votre engagement.

Le premier rapport d'établissement doit être présenté à la ministre au plus tard trois mois suivant la date de l'établissement (l'arrivée) des personnes parrainées au Québec, et le deuxième au plus tard trois mois suivant la date d'échéance de l'engagement du garant en faveur des personnes parrainées. Le présent rapport correspond au deuxième rapport d'établissement.

Portée du rapport d'établissement

Les rapports d'établissement visent à faire état du respect des obligations que vous avez contractées à titre de garant dans le cadre de votre engagement.

Parmi ces obligations, vous devez, en vertu de l'article 68 du Règlement, subvenir aux besoins essentiels de la personne parrainée principale et des membres de sa famille qui l'accompagnent au Québec et lui fournir l'accompagnement nécessaire dans les démarches d'intégration telles que l'aide à la recherche d'emploi et à l'inscription scolaire ainsi que le soutien en matière d'accès aux services publics et de participation à la vie collective.

Votre rapport d'établissement doit ainsi présenter l'état de la prise en charge des personnes visées par votre engagement au jour où il est rempli, et démontrer que vous respectez vos obligations à titre de garant à leur égard.

Ce deuxième rapport vise particulièrement à renseigner le ministère sur votre prestation de services essentiels aux personnes visées par votre engagement, sur leur prise en charge adéquate et sur leur participation à la vie collective au Québec.

Signature

Il est important que la personne identifiée par la personne morale comme celle autorisée à signer les engagements ou le porte-parole du groupe de 2 à 5 personnes physiques signe le rapport aux endroits indiqués.

Mise en garde

L'article 94 du Règlement prévoit que la ministre peut refuser d'examiner la demande d'engagement à titre de garant d'une personne morale ou d'un groupe de personnes si, dans les 2 ans précédant l'examen de la demande, il n'a pas respecté les obligations qui lui incombent en vertu des articles 68 ou 93 ou il a contrevenu à l'article 95.

Un garant qui a manqué à son obligation de subvenir aux besoins essentiels des personnes parrainées et à leur fournir l'accompagnement nécessaire dans les démarches d'intégration ou qui a tiré profit, sous quelque forme que ce soit, d'un engagement souscrit en leur faveur peut se voir refuser par la ministre l'examen de toute nouvelle demande présentée à titre de garant.

La même sanction peut s'appliquer à tout garant qui a manqué à son obligation de présenter les deux rapports d'établissement des personnes visées par son engagement.

Définitions

Besoins essentiels

La nourriture, les vêtements, les nécessités personnelles ainsi que les autres frais afférents à l'habitation d'une maison ou d'un logement font partie des besoins essentiels. Comprend également toute prestation spéciale accordée par le gouvernement du Québec, en vertu de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* (RLRQ, chapitre A-13.1.1), et qui est visée par l'article 83 et les annexes I à III du *Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles* (RLRQ, chapitre A-13.1.1, r. 1).

Garant

Personne qui s'engage en faveur d'une ressortissante ou d'un ressortissant étranger.

Ministre

Personne dépositaire des pouvoirs conférés au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration conformément à l'article 12 de la *Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion* (RLRQ, chapitre M-16.1).

Personne parrainée principale

Personne, accompagnée ou non de membres de sa famille, en faveur de laquelle la demande d'engagement a été souscrite.

Personnes parrainées

Personnes visées par l'engagement, soit la personne parrainée principale et les membres de sa famille qui l'accompagnent.



Rapport d'établissement

1. Identification de la personne morale ou du porte-parole du groupe de 2 à 5 personnes physiques

<input type="text"/>	<input type="text"/>	
N° de dossier	Nom de l'organisme ou du porte-parole du groupe	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Téléphone	Télocopieur	Courriel

Personne qui signe le rapport d'établissement

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de famille à la naissance	Prénom(s)	Fonction (personne morale seulement)

2. Identification de la personne parrainée principale

Personne parrainée principale

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de famille à la naissance	Prénom(s)	Date de naissance (année/mois/jour)

Adresse du domicile

<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Numéro	Rue	Appartement	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Ville	Province ou État	Code postal	
<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Téléphone au domicile	Cellulaire		

Adresse de correspondance (si différente)

<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Numéro	Rue	Appartement	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Ville	Province ou État	Code postal	

3. Informations relatives à la transmission du rapport d'établissement

Date d'arrivée au Québec des personnes parrainées :
(année/mois/jour)

Date de transmission du rapport d'établissement :
(année/mois/jour)

L'article 93 du *Règlement sur l'immigration* au Québec prévoit que deux rapports d'établissement doivent être présentés à la ministre. Le premier au plus tard trois mois suivant la date de l'établissement des personnes parrainées au Québec, et le deuxième au plus tard trois mois suivant la date d'échéance de l'engagement du garant en faveur des personnes parrainées. Le présent rapport correspond au deuxième rapport d'établissement. Si vous remettez celui-ci après l'expiration du délai prévu, veuillez expliquer les raisons de ce retard :

4. Accès aux services publics après 12 mois d'établissement

Les personnes parrainées ont-elles participé à la deuxième rencontre avec un agent d'aide à l'intégration (AAI) du ministère : Oui Non

Si non, veuillez en indiquer la ou les raisons :

Les personnes parrainées ont déclaré ne pas vouloir ou ne pas pouvoir assister à cette rencontre

Le garant n'a pas effectué les démarches nécessaires pour cette rencontre

Si c'est le cas, veuillez en indiquer la raison : _____

Autre, précisez _____

5. Établissement

Lieu de résidence

L'ensemble de la famille est-elle établie au Québec et y réside-t-elle de façon habituelle ?

Oui

Non (précisez) _____

Logement

Au moment de remplir ce rapport, les personnes parrainées résident-elles dans un logement permanent (avec un bail ou une perspective de stabilité à l'échelle de 12 mois) ?

Oui

Non (précisez la raison) _____

Caractéristiques du logement actuellement habité par les personnes parrainées

Veillez indiquer si les personnes parrainées ont accès aux services suivants :

- Logement (loyer mensuel)
- Service d'électricité
- Services de télécommunication de base
- Assurances

Dans le cas où l'un ou plusieurs de ces services ne sont pas entièrement aux frais du garant, veuillez en indiquer la raison tout en précisant la source de leur financement :

Veillez cocher les caractéristiques du logement qui s'appliquent.

Le logement est propre à l'habitation, notamment car il contient les pièces et équipements fonctionnels suivants :

- Cuisine comprenant une cuisinière, un réfrigérateur et un évier
- Salle de bain comprenant une toilette, une douche ou une baignoire et un lavabo
- Système d'alimentation en eau chaude
- Salle familiale meublée comprenant un canapé et des fauteuils pour les activités sociales et familiales
- Chambres comprenant des lits et des meubles de rangement
- Installation permanente de chauffage
- Systèmes d'éclairage et de ventilation
- Habillage de fenêtre

Le logement est propre à l'habitation, notamment car il respecte les normes suivantes :

- Absence d'infiltration d'eau ou d'humidité excessive (p. ex. condensation) et de signes de détérioration du logement, ou traitement appliqué pour les éliminer, le cas échéant
- Absence de prolifération de moisissures ou de champignons ou traitement appliqué pour les éliminer, le cas échéant
- Absence d'infestation de rongeurs, de vermine et d'insectes ou traitement appliqué pour les éliminer, le cas échéant
- Absence de mauvaises odeurs et de vapeurs toxiques

Le logement est alimenté en eau courante et en électricité

Le logement est alimenté en gaz naturel (s'il y a lieu)

Le logement est équipé de moyens de communication (téléphonie et Internet)

Les personnes parrainées seront-elles en mesure d'assumer l'entièreté du paiement mensuel requis pour leur logement actuel, une fois votre engagement échu ?

Oui, veuillez cocher :

Ces personnes disposent de revenus de source québécoise.

Ces personnes disposent d'une épargne qui leur permettra d'assumer le coût de leur logement.

Non

Si non, veuillez indiquer les démarches d'accompagnement entreprises pour remédier à la situation :

Biens matériels de base

Comment avez-vous procédé pour l'achat des biens essentiels (nourriture, nécessités personnelles, vêtements, etc.) durant la durée de votre engagement ? Veuillez indiquer toutes les méthodes employées :

Les achats étaient réalisés par les personnes parrainées à partir de leurs propres ressources

Les achats étaient réalisés par les personnes parrainées à partir d'une allocation hebdomadaire ou mensuelle fournie par le garant

Les achats étaient effectués directement par le garant

Des dons matériels ou en argent provenant de la communauté ont permis de fournir des biens essentiels aux personnes parrainées

De l'aide d'urgence (aide alimentaire, aide matérielle) provenant d'organismes communautaires a été nécessaire pour combler l'absence de biens essentiels disponibles pour les personnes parrainées

Autre, précisez | _____

Le financement des biens et des services d'accompagnement que vous avez fournis aux personnes parrainées provient-il, à l'origine, de versements de sommes d'argent effectués par les personnes parrainées, que ce soit en tout ou en partie ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le montant et les modalités du financement fourni par les personnes parrainées dans le cadre de la souscription de l'engagement en leur faveur :

Non

Le financement des biens et des services d'accompagnement que vous avez fournis aux personnes parrainées provient-il, à l'origine, d'autres personnes (autres que les personnes parrainées elles-mêmes) pour le compte desquelles vous avez souscrit à l'engagement de parrainage, que ce soit en tout ou partie ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le montant et les modalités du financement obtenu. Veuillez également préciser la source de ce montant/financement.

Non

Autonomie dans l'utilisation des services

Les personnes parrainées sont actuellement autonomes dans l'utilisation de ces services et de ces ressources.

Cochez toutes les cases qui s'appliquent :

	Personne parrainée principale	Conjoint ou conjointe de la personne parrainée principale
Transport en commun		
Règles de circulation		
Services bancaires		
Services de santé (hôpitaux, cliniques médicales et dentaires)		
Services scolaires et universitaires		
Service public de sécurité et d'urgence		
Services d'alimentation		
Services de marché divers (pharmacies, commerces de proximité et magasins à grande surface)		

Si autres, précisez :

Dans le cas où l'une de ces personnes n'est pas autonome dans l'utilisation d'un ou de plusieurs de ces services, veuillez indiquer la ou les raisons pour chacune d'entre elles :

6. Participation à la vie collective au Québec

Francisation

Veillez répondre aux questions suivantes pour chaque personne parrainée ayant 18 ans et plus à leur arrivée au Québec.

Nom complet de la personne parrainée	Niveau de français parlé	Niveau de français écrit	Est-elle inscrite à des cours de français depuis son arrivée au Québec ?	
			Oui	Non
	Débutant Intermédiaire Avancé	Débutant Intermédiaire Avancé		
	Débutant Intermédiaire Avancé	Débutant Intermédiaire Avancé		
	Débutant Intermédiaire Avancé	Débutant Intermédiaire Avancé		
	Débutant Intermédiaire Avancé	Débutant Intermédiaire Avancé		
	Débutant Intermédiaire Avancé	Débutant Intermédiaire Avancé		

Si la famille est composée de plus de trois personnes de 18 ans et plus, veuillez poursuivre sur une feuille séparée que vous nous transmettez annexée au présent formulaire.

Dans le cas où des personnes identifiées ci-dessus ne sont pas inscrites à des cours de français, alors qu'elles ne parlent pas ou parlent peu le français, veuillez en indiquer la ou les raisons :

Études et emploi

Quel est le statut d'emploi actuel des personnes parrainées ayant 18 ans et plus à leur arrivée au Québec ?

Nom complet de la personne parrainée	Statut d'emploi actuel
	Aux études En emploi En recherche d'emploi À la retraite Incapacité temporaire à occuper un emploi Incapacité permanente à occuper un emploi Sans emploi et n'est pas à la recherche d'emploi
Si la personne occupe un emploi, cet emploi est lié : à une expérience de travail acquise dans le pays d'origine ou de refuge à un diplôme obtenu dans le pays d'origine ou de refuge à un diplôme obtenu au Québec au cours des douze derniers mois Aucune de ces réponses	
Si la personne est aux études actuellement, à quel niveau d'études est-elle inscrite ? Diplôme d'études secondaires Diplôme d'études professionnelles (DEP/ASP/AEP) Diplôme d'études collégiales Diplôme d'études universitaires	

Nom complet de la personne parrainée	Statut d'emploi actuel
	Aux études En emploi En recherche d'emploi À la retraite Incapacité temporaire à occuper un emploi Incapacité permanente à occuper un emploi Sans emploi et n'est pas à la recherche d'emploi
Si la personne occupe un emploi, cet emploi est lié : à une expérience de travail acquise dans le pays d'origine ou de refuge à un diplôme obtenu dans le pays d'origine ou de refuge à un diplôme obtenu au Québec au cours des douze derniers mois Aucune de ces réponses	
Si la personne est aux études actuellement, à quel niveau d'études est-elle inscrite ? Diplôme d'études secondaires Diplôme d'études professionnelles (DEP/ASP/AEP) Diplôme d'études collégiales Diplôme d'études universitaires	

Nom complet de la personne parrainée	Statut d'emploi actuel
	Aux études En emploi En recherche d'emploi À la retraite Incapacité temporaire à occuper un emploi Incapacité permanente à occuper un emploi Sans emploi et n'est pas à la recherche d'emploi
Si la personne occupe un emploi, cet emploi est lié : à une expérience de travail acquise dans le pays d'origine ou de refuge à un diplôme obtenu dans le pays d'origine ou de refuge à un diplôme obtenu au Québec au cours des douze derniers mois Aucune de ces réponses	
Si la personne est aux études actuellement, à quel niveau d'études est-elle inscrite ? Diplôme d'études secondaires Diplôme d'études professionnelles (DEP/ASP/AEP) Diplôme d'études collégiales Diplôme d'études universitaires	

Si la famille est composée de plus de trois personnes de 18 ans et plus, veuillez poursuivre sur une feuille séparée que vous nous transmettez annexée au présent formulaire.

Quelles démarches avez-vous entreprises à titre de soutien à la recherche d'emploi ?

Recherche d'emploi par réseau de contacts

Aide à l'emploi offerte par un organisme public

Aide à l'emploi offerte par un organisme à but non lucratif

Aide dans les démarches de reconnaissance des études effectuées hors Québec

Autre, précisez | _____

Reconnaissance des acquis et des compétences

Les personnes parrainées ont-elles été informées des conditions d'accès à leur profession, si celle-ci est réglementée au Québec (évaluation comparative, conditions d'accès aux métiers réglementés et aux ordres professionnels) ?

Non applicable : les professions ne sont pas réglementées au Québec

Oui

Non (précisez la raison) | _____

Dans le cas où les personnes parrainées ont souhaité entreprendre des démarches relatives à la reconnaissance de leurs compétences et à l'accès aux ordres professionnels, les avez-vous accompagnées dans leurs démarches, notamment par le biais de Qualifications Québec ?

Non applicable

Oui

Non (précisez la raison) | _____

Participation à la vie collective de la société québécoise

Les personnes parrainées ont-elles été mises en relation avec d'autres ressources de soutien ?

Oui

Si oui, avec quelles ressources de soutien ont-elles été mises en relation ?

Ressources du milieu communautaire

Membres de la famille proche ou élargie des personnes parrainées

Ami(e)s des personnes parrainées

Membres d'une même communauté culturelle ou religieuse

Autre, précisez | _____

Non

Avez-vous eu recours à l'une des ressources suivantes pour vous soutenir dans votre rôle de garant ? Si oui, cochez toutes les cases qui s'appliquent.

Guide *S'installer et s'intégrer au Québec*

Guide à l'intention des personnes parrainées

Formations de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

Espaces d'échanges avec d'autres garants

Autre, précisez | _____

7. Transition vers le « treizième mois »

Est-ce que les personnes parrainées ont atteint un niveau d'autonomie suffisant pour participer à la vie collective de la société québécoise ?

Oui

Non. Précisez les besoins d'accompagnement additionnels des personnes parrainées :

Quelles personnes pourront fournir une assistance aux personnes parrainées en cas de besoin, une fois votre engagement échu ?

Vous-même (personne morale ou groupe de 2 à 5 personnes physiques)

Ami(e)s au Québec

Membres de la famille au Québec (autres que les personnes parrainées)

Organismes communautaires

Autre, précisez | _____

Les revenus des personnes parrainées sont-ils suffisants pour subvenir à leurs besoins essentiels, une fois votre engagement échu ?

Oui

Non

Si non, avez-vous entrepris des démarches d'inscription des personnes parrainées à un programme provincial d'aide sociale ou de solidarité sociale ?

Oui

Non (précisez la raison) _____

8. Intégration socioprofessionnelle des personnes parrainées

Cette section vise à recueillir des informations relatives à l'intégration socioprofessionnelle des personnes réfugiées parrainées.

Lieu de résidence

Les personnes parrainées vous ont-elles indiqué qu'elles ont l'intention de demeurer dans leur région d'établissement initiale une fois votre engagement échu ?

Oui

Non

Si non, quels sont les facteurs qui guident leur choix de quitter la région ?

Manque d'offres d'emploi qui répondent à leurs aspirations professionnelles

Incapacité à trouver un logement qui correspond à leurs besoins ou qui est abordable

Présence de membres de la famille ou d'amis ailleurs au Québec

Présence de membres de la famille ou d'amis ailleurs au Canada

Offre plus large de services de soutien communautaire ou social dans une autre région

Autre, précisez _____

Études, emploi et reconnaissance des acquis et des compétences

Quel niveau d'études le plus élevé détiennent les personnes parrainées ayant 18 ans et plus à leur arrivée au Québec ?

Nom complet de la personne parrainée	Niveau d'études atteint
	Diplôme d'études primaires Diplôme d'études secondaires Diplôme d'études professionnelles Diplôme d'études collégiales Diplôme d'études universitaires
	Diplôme d'études primaires Diplôme d'études secondaires Diplôme d'études professionnelles Diplôme d'études collégiales Diplôme d'études universitaires
	Diplôme d'études primaires Diplôme d'études secondaires Diplôme d'études professionnelles Diplôme d'études collégiales Diplôme d'études universitaires

Si la famille est composée de plus de trois personnes de 18 ans et plus, veuillez poursuivre sur une feuille séparée que vous nous transmettez annexée au présent formulaire.

L'emploi actuel occupé par chaque personne parrainée ayant 18 ans et plus à leur arrivée au Québec est-il en adéquation avec leur niveau d'études et l'expérience de travail acquise ?

Nom complet de la personne parrainée : _____

Oui Non

Précisez, au besoin :

Nom complet de la personne parrainée : _____

Oui Non

Précisez, au besoin :

Nom complet de la personne parrainée : _____

Oui Non

Précisez, au besoin :

Si la famille est composée de plus de trois personnes de 18 ans et plus, veuillez poursuivre sur une feuille séparée que vous nous transmettez annexée au présent formulaire.

Ressources financières

De quelles sources de revenus sera composé le revenu des personnes parrainées à la fin de votre engagement ?

Aide financière des membres de la famille au Québec

Aide financière du garant après l'échéance de son engagement

Aide financière provenant d'un programme provincial d'aide sociale ou de solidarité sociale

Revenus d'emplois

Prestations fiscales (ex. : allocations familiales)

Autre, précisez _____

9. Expérience des garants (section facultative)

Cette section facultative vise à recueillir des informations relatives à votre expérience à titre de garant. Elle ne vise pas à obtenir des renseignements sur le respect de vos obligations à titre de garant.

Quels sont les principaux éléments qui ont aidé ou facilité la réalisation des obligations que vous avez contractées dans le cadre de votre demande d'engagement acceptée par la ministre ?

Quels sont les principaux obstacles auxquels vous avez fait face dans la réalisation des obligations contractées dans le cadre de votre demande d'engagement acceptée par la ministre ?

Le cas échéant, qu'est-ce qui vous aurait permis de mieux vous préparer à vous acquitter de vos responsabilités à titre de garant avant l'arrivée au Québec des personnes parrainées et pendant les 12 mois qui ont suivi cette arrivée ?

10. Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire et, le cas échéant, dans les documents qui doivent y être annexés sont nécessaires à l'application de la *Loi sur l'immigration au Québec*, du *Règlement sur l'immigration au Québec*, du *Règlement sur les consultants en immigration* ainsi que des règles, guides et procédures administratives qui en découlent. Certains renseignements peuvent toutefois être communiqués ou obtenus sans votre consentement, conformément aux dispositions d'exception prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, ou encore dans le cadre d'ententes entre organismes conclues conformément à cette loi.

Ces renseignements peuvent également être utilisés par le Ministère à des fins d'étude, de statistique, d'évaluation de programme ou pour vous communiquer toute information susceptible d'avoir une incidence sur votre demande.

Les renseignements personnels vous concernant seront traités de façon confidentielle et ne seront consultés que par les personnes qui ont qualité pour les recevoir lorsque ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Vous avez le droit d'être informé(e) des renseignements que le Ministère détient à votre sujet, d'en recevoir communication ou d'en demander la rectification en vous adressant à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. Pour connaître la procédure d'accès à vos renseignements personnels, veuillez consulter le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/index.html>.

11. Déclarations

Nous déclarons que les renseignements contenus dans le présent rapport d'établissement et dans les documents annexés sont complets et exacts et que nous aviserons le Ministère de tout changement aux renseignements fournis dans ce rapport dans les 30 jours suivant ce changement.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance de l'avis sur la protection des renseignements personnels du présent formulaire.

Nous comprenons que le Ministère peut :

- vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements et documents fournis et, dans l'éventualité où nous communiquons au Ministère un renseignement ou un document que nous savons ou que nous aurions dû savoir être faux ou trompeur, nous comprenons que nous aurons commis une infraction à la *Loi sur l'immigration au Québec* et que nous serons passibles d'une amende;
- rejeter une demande qui contient un renseignement ou un document faux ou trompeur ou qui est présentée par une personne qui a fourni au Ministère, depuis cinq ans ou moins, directement ou indirectement, un renseignement ou un document faux ou trompeur;
- refuser d'examiner une demande de la part d'une personne qui a fourni, depuis cinq ans ou moins, directement ou indirectement, un renseignement ou un document faux ou trompeur ou si, dans les deux ans précédant l'examen de la demande, cette personne n'a pas respecté les obligations qui lui incombent en vertu de l'article 68 ou 93 du *Règlement sur l'immigration au Québec* ou a contrevenu à l'article 95 de ce règlement;
- annuler une décision lorsque la demande contient un renseignement ou un document faux ou trompeur, lorsqu'elle a été prise par erreur, lorsque les conditions requises pour la prise d'une décision favorable ont cessé d'exister ou lorsque l'intérêt public l'exige;
- nous convoquer à une entrevue afin que lui soit démontrée la véracité des faits contenus dans nos déclarations, en particulier pour que nous lui fournissions tous les renseignements ou documents qu'il juge pertinents ou pour établir l'authenticité, l'intégrité ou la validité des documents présentés.

Document signé à _____ | _____
Ville | Date (année/mois/jour)

Nom de la personne-ressource ou du porte-parole | Signature

12. Examen (section réservée à l'administration)

Recommandé pour entrevue	Oui	Non
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de la personne responsable de l'examen	Signature	Date (année/mois/jour)

Le rapport a été remis au plus tard 3 mois suivant la date d'échéance de l'engagement du garant en faveur des personnes parrainées.		
Oui	Non	
Si non, le garant a démontré qu'il avait des motifs raisonnables de remettre ce rapport après le délai fixé par le <i>Règlement sur l'immigration au Québec</i> .		
Oui	Non	
Justification :		
<input type="text"/>		
Le garant a démontré qu'il s'est acquitté de ses engagements envers les personnes parrainées.		
Oui	Non	
Justification :		
<input type="text"/>		
Rapport	satisfaisant	insatisfaisant
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de la personne responsable de l'examen	Signature	Date (année/mois/jour)